

## **ÇA SUFFIT! LIBERTÉ!**

Le Collectif Prague, la Commission de Défense du Barreau de Barcelone et les associations Droits, Coordinatrice du Barreau de Catalogne, Juristes pour les Droits de l'Homme, Association Catalane pour la Défense des Droits de l'Homme, Constituïm et ServidorsCAT, après avoir analysé les deux injonctions interlocutoires émises hier par le magistrat instructeur du Tribunal Suprême, accusant 25 dirigeants politiques et civils et décrétant l'emprisonnement sans sursis pour 5 d'entre eux qui à l'heure actuelle ont toujours la qualité de députés du Parlement de Catalogne, parmi lesquels le candidat a la Présidence de la Généralité,

**NOUS EXPRIMONS NÔTRE REFUS TOTAL** de ces deux résolutions judiciaires, pour les raisons ci-après:

**Tout d'abord**, et tel que les communautés juridiques catalane et espagnole l'ont manifesté à plusieurs reprises, étant donné qu'il n'existe aucun soulèvement public ni violent, **il n'y a pas question d'un délit de rébellion.**

**Deuxièmement**, les présumés de **détournement de fonds publics ne se révèlent accrédités** par aucune institution de vérification de comptes publics.

**Troisièmement**, étant donné l'inexistence de délits, ni même des indices, **la détention provisoire résulte être excessive, disproportionnée et voire cruelle.**

**Quatrièmement**, aucune des autres exigences ne se réunissent pour **accorder la détention provisoire**, vu que les actuations des incarcérés, qui doivent toujours être évaluées de manière individuelle, démontrent qu'il n'y a aucun risque de fuite ni de récidive ou de destruction de preuves.

**Et cinquièmement**, les évaluations quant à l'idéologie des

**accusés sont nettement contraires aux droits fondamentaux de liberté idéologique et de participation politique.**

**NOUS RAPPELONS ÉGALEMENT** que toutes les actuaciones de l'État espagnol orientées à empêcher que les députés puissent exercer légalement leurs fonctions et qu'ils soient décorés comme président de la Généralité, violent le Pacte International des Droits Civils et Politiques de 1966 et d'autres normes et principes démocratiques universels. Pour cette raison, le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies a récemment dicté une mesure préventive dans laquelle il exhorte l'État espagnol à respecter les droits politiques de Jordi Sànchez, député en ce moment-là.

**PAR CONSÉQUENCE, NOUS EXIGEONS DE TOUTES LES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT ESPAGNOL UNE RECTIFICATION URGENTE, CELLE DE LA LIBÉRATION DE TOUS LES REPRÉSENTANTS POLITIQUES ET SOCIAUX INCARCÉRÉS, ET LE RESPECT TOTAL POUR TOUTES LES INSTITUTIONS REPRÉSENTANT LE PEUPLE DE LA CATALOGNE.**

Barcelone, le 24 mars 2018